



## Assurance auto contrat signé mais non reconnu

-----  
Par Nathtan11

Bonjour,

Ma compagne et moi nous avons décidé de changer sa voiture. Nous avons acheté une voiture d'occasion auprès d'un concessionnaire le 21.03.26. En amont nous avons appelé notre assurance, la maif, pour modifier le contrat.

Le 16.03.26 ils nous ont envoyé un contrat à signer par mail mais nous aurions demandé le 17.03.26 (par téléphone) d'avoir plusieurs devis avec des garanties différentes.

Finalement ont a signé le contrat envoyé le 16.03.26 via une signature électronique. Nous avons donc reçu ce contrat signé par mail.

je précise que ce contrat assurait notre nouvelle voiture et assurait gratuitement pendant 30j notre ancienne voiture le temps que l'on puisse la vendre. Passé ces 30j la voiture était de nouveau assurée comme avant.

Hier, ma compagne a appelé la maif pour leur dire de passer cette ancienne voiture en formule au tier car nous ne l'avions encore pas vendue.

Et c'est la que le conseiller ne trouve pas trace du contrat de la nouvelle voiture. On ne comprends pas mais je leur dit que j'ai bien eu confirmation par mail du contrat signé et que je peux leur envoyer.

Problème, ils ne veulent rien entendre comme il y a une note dans notre dossier qui indique que ma compagne se serait retracté par téléphone le 17.03.26 (elle a juste demandé d'autre devis). Le conseiller a appelé " le siège " qui a bloqué notre dossier et ne veut plus assurer cette voiture...

Pour moi si jamais nous nous étions retracté je n'aurais pas du pouvoir signer le contrat en ligne 4 jours après...et je l'ai signé et eux aussi.

J'ai vraiment l'impression d'être de bonne foie et avec un contrat signé à mon nom contre une prétendue retractation orale par ma compagne qui plus est alors que le contrat est à mon nom.

Bref j'ai vraiment besoin de d'aide pour savoir ce que je peux faire...

Merci de votre aide et bonne journée,

-----  
Par kang74

Bonjour

Au vu des dates , il y a un problème ...

Vous dites avoir signé le 16 et que votre compagne appelle le lendemain pour avoir plusieurs devis : si le contrat était définitif, il était impossible de s'en rétracter et la demande d'autres devis n'a aucun sens .

La voiture a été achetée le 21 seulement : ce qui tend encore à mettre en doute le fait qu'un contrat est définitif puisque celui oblige a envoyer plein de justificatif dont la carte grise barrée .

Enfin je suppose que depuis cette date vous n'avez eu ni nouveau échéancier, ni prélèvement de nouvelles cotisations, qui découlent d'un contrat d'assurance en règle, la prise d'effet étant subordonnée au paiement de la première cotisation .

Par de là, je vous conseille de faire simple en trouvant une autre assurance car là, il y a , à priori perte de confiance des deux cotés .

Bien évidemment vous pouvez faire étudier vos documents par un avocat ; mais pour quels bénéfices ?

Les assurances, à l'instar des banques peuvent décider de ne pas vous assurer ou de ne plus vous assurer .

-----

Par Nathtan11

Bonjour,

Nous avons reçu le contrat par mail le 16 mars pour le signer en ligne.

Le lendemain ma compagne a rappelé pour avoir des devis avec d'autres formules et au téléphone on lui aurait dit du coup de ne pas tenir compte du mail envoyer le 16.03 pour signer le contrat.

Le 21.03 après avoir comparé on a finalement décidé de signer le premier contrat via le lien envoyé par mail. Nous avons suivi la démarche en ligne pour au final et le contrat a été signé en ligne. J'ai reçu confirmation par mail dans la foulée avec une copie du contrat.

Pour nous tout était ok, on a envoyé le contrat au concessionnaire puisqu'il fallait prouver que la voiture était assurée.

Si le contrat était caduque je n'aurais pas dû pouvoir le signer en ligne et qu'il plus est recevoir ce contrat signé par mail disant que c'est ok,

J'ai commencé les démarches pour prendre une autre assurance mais le problème c'est que la maif considère que l'on était pas assurés pendant 2 mois donc le tarif va être beaucoup plus élevé !

Et ça le rend dingue alors que l'on a un contrat signé !

Si un contrat signé est balayé par un échange téléphonique franchement c'est pas sérieux.

J'ai l'impression forte d'être dans mes droit et ça me dérangerait de laisser couler?

-----  
Par kang74

Le lendemain ma compagne a rappelé pour avoir des devis avec d'autres formules et au téléphone on lui aurait dit du coup de ne pas tenir compte du mail envoyer le 16.03 pour signer le contrat.

Ce qui laisserait penser que le contrat proposé le 16 était devenu caduque par les demandes de votre compagne .

Vous ne parlez ni d'échéancier, ni de paiement de cotisations, ni d'envoi des papiers du véhicule .

Il y a en effet une tolérance de 15 jours avant que tout soit définitif qui vous permet de circuler en n'ayant pas de contrat définitif ( car vous n'avez pas encore envoyé les papiers du véhicule)

Comme je vous l'ai dit, vous pouvez voir un avocat avec vos documents ( dont je n'ai pas connaissance) : cela coute un peu de ne pas laisser couler .

Vous pouvez aussi en passer par le médiateur de l'assurance dans un premier temps .

-----  
Par Nathtan11

Bonjour,

Nous avons reçu le contrat par mail le 16 mars pour le signer en ligne.

Le lendemain ma compagne a rappelé pour avoir des devis avec d'autres formules et au téléphone on lui aurait dit du coup de ne pas tenir compte du mail envoyer le 16.03 pour signer le contrat.

Le 21.03 après avoir comparé on a finalement décidé de signer le premier contrat via le lien envoyé par mail. Nous avons suivi la démarche en ligne pour au final et le contrat a été signé en ligne. J'ai reçu confirmation par mail dans la foulée avec une copie du contrat.

Pour nous tout était ok, on a envoyé le contrat au concessionnaire puisqu'il fallait prouver que la voiture était assurée.

Si le contrat était caduque je n'aurais pas dû pouvoir le signer en ligne et qu'il plus est recevoir ce contrat signé par mail disant que c'est ok,

J'ai commencé les démarches pour prendre une autre assurance mais le problème c'est que la maif considère que l'on était pas assurés pendant 2 mois donc le tarif va être beaucoup plus élevé !

Et ça le rend dingue alors que l'on a un contrat signé !

Si un contrat signé est balayé par un échange téléphonique franchement c'est pas sérieux.

J'ai l'impression forte d'être dans mes droit et ça me dérangerait de laisser couler?